#### N° Ordre : 2020 - 12

### **COMMUNE DE HIPSHEIM**



Conseillers en exercice

5

Présents : Absents : 10

Conseillers qui ont pris part à la délibération

10

### Extrait du registre des délibérations Du Conseil Municipal

### Séance du 27 février 2020

Sous la Présidence de Monsieur Antoine RUDLOFF, Maire

# Point 2 : Emprunt – travaux nouvelle mairie.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2336-3,

CONSIDERANT que par sa délibération du 26 février 2019, le conseil municipal a décidé le projet de rénovation de la maison sise 12, rue Saint Ludan, acquise en 2017, en bâtiment administratif et la création d'une salle associative attenante :

CONSIDERANT le coût total des travaux s'élevant à 408 000€ TTC ;

CONSIDERANT la capacité d'autofinancement de la commune de 108 000€ TTC

VU l'offre de prêt proposé par le Crédit Mutuel avec les caractéristiques suivantes

Montant du capital : 300 000 euros,

Durée de l'emprunt : 10 ans

Taux: 0,79%

Remboursement : selon le tableau ci-dessous :

10 ans	
40 trimestrialités	
7 807,55€	Trimestrialités constantes en capital e intérêts
31 230,20€	Remboursement annuel du crédit
12 302,01€	Coût total des intérêts

CONSIDERANT que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations de 1067-216702001-20200227-2020-02-27-13-DE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal;

Décide ;

**De contracter** un prêt auprès du Crédit Mutuel pour les travaux de rénovation de la maison d'habitation située au 12 rue saint Ludan en bâtiment administratif et la création d'une salle associative attenante ;

**D'autoriser** Le Maire à signer les documents afférents à l'emprunt d'un montant de 300 000 €, dont le remboursement s'effectuera en trimestrialités, sur une durée de 10 ans.

Adopté à 9 voix pour et 1 contre.

Hipsheim, le 27 février 2020 Pour Extrait conforme Le Maire,

Antoine RUDLOFF



#### Conseillers en exercice 15

Présents: Absents:

Conseillers qui ont pris part à la délibération

# Extrait du registre des délibérations Du Conseil Municipal

# Séance du 27 février 2020

Sous la Présidence de Monsieur Antoine RUDLOFF, Maire

#### Point 2: **BUDGET PRIMITIF 2020.**

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires 2020.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Décide,

D'adopter le budget primitif 2020 comme suit :

### Fonctionnement:

Dépenses : 653 107,80€

Recettes:

653 107,80 €

### Investissement:

Dépenses : 633 186,96 €

Recettes

633 186,84€

Adopté

Délibération Rendue exécutoire,

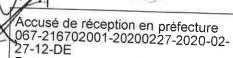
Après envoi en Sous-Préfecture

Le 27 février 2020 Le Maire, Antoine RUDLOFF

Hipsheim, le 27 février 2020 Pour Extrait conforme

Le Maire,

Antoine RUDLOFF





Conseillers en exercice

15

Présents: 10

Absents:

Conseillers qui ont pris part à la délibération

10

Extrait du registre des délibérations Du Conseil Municipal

# Séance du 27 février 2020

Sous la Présidence de Monsieur Antoine RUDLOFF, Maire

#### Point 3: Rétrocession de terrain

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de rétrocéder une parcelle située 2 rue des prés et appartenant à Madame SCHULER Estelle en voierie communale et présente au conseil municipal le croquis d'arpentage, établi par Madame Marie SIMLER, géomètre.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

**DECIDE** de rétrocéder les parcelles :

Section C N° 80, avec 0,47 ares (zéro are quarante-sept centiares)

Appartenant à Madame SCHULER Estelle, 2, rue des prés à Hipsheim en voirie communale.

D'INTRODUIRE une requête en élimination au Livre foncier,

D'INTEGRER la parcelle susvisée en voierie communale,

DE DEMANDER à Maître CHERRIER, notaire à Rosheim d'établir les actes,

D'AUTORISER le Maire à procéder aux opérations susvisées et à signer les actes à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Hipsheim, le 27 février 2020 Pour Extrait conforme Le Maire, Antoine RUDLOFF

> Accusé de réception en préfecture 067-216702001-20200227-2020-02-27-11-DE



Conseillers en exercice

15

Présents: 10

Absents:

Conseillers qui ont pris part à la délibération

10

Extrait du registre des délibérations Du Conseil Municipal

# Séance du 27 février 2020

Sous la Présidence de Monsieur Antoine RUDLOFF, Maire

# Point 2: Taux d'imposition des taxes directes locales 2020.

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

D'ADOPTER les taux d'imposition communaux pour l'année 2020 comme suit :

Taxes	Taux de référence communaux 2019	Taux d'imposition communaux votes 2020
Taxe d'habitation	15,50	15,50
Taxe Foncière (bâti)	8,36	8,36
Taxe Foncière (non bâti)	39,31	39,31

Adopté à l'unanimité.

Hipsheim, le 27 février 2020 Pour Extrait conforme

Le Maire,

Antoine RUDLOFF

Accusé de réception en préfecture 067-216702001-20200227-2020-02-27-10-DE



#### Conseillers en exercice

15

Présents: 10 Absents: 5

Consellers qui ont pris part à la délibération

10

### Extrait du registre des délibérations Du Conseil Municipal

# Séance du 27 février 2020

Sous la Présidence de Monsieur Antoine RUDLOFF, Maire

# Point 2: Compte de gestion 2019.

**CONSTATANT** que le compte de gestion du comptable de la commune retrace les mêmes écritures que le compte administratif,

# DECIDE d'adopter le compte de gestion de l'année 2019 comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT:**

Dépenses Recettes

361 145,93 € 616 051,23 €

Excédent de fonctionnement :

254 905,3 €

### INVESTISSEMENT:

Dépenses Recettes

242 205,97 € 286 975,81 €

Excédent d'investissement :

44 769,84 €

Adopté à l'unanimité.

Hipsheim, le 27 février 2020 Pour Extrait conforme Le Maire.

Antoine RUDLOFF

Accusé de réception en préfecture 067-216702001-20200227-2020-02-27-08-DE



Conseillers en exercice

15

Présents: 10 Absents:

Conseillers qui ont pris part à la délibération

10

Extrait du registre des délibérations **Du Conseil Municipal** 

Séance du 27 février 2020

Sous la Présidence de Monsieur Antoine RUDLOFF, Maire

# Point 2: Affectation du résultat.

### Le Conseil Municipal,

Vu que le compte administratif 2019 a été adopté en date du 27 février 2020.

Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE:**

D'affecter l'excédent de résultat de fonctionnement : **254 905,3 €** 

Comme suit:

Au compte 1068

100 000 €

Au compte 002

154 905,3 €

D'affecter l'excédent de clôture d'investissement : 44 769,84 €

Comme suit :

Au compte 002

44 769,84 €

Adopté à l'unanimité.

Hipsheim, le 27 février 2020 Pour Extrait conforme

Le Maire,

**Antoine RUDLOF** 

Accusé de reception en prefecture 007-216702001-20200227-2020-02--07-DE



Conseillers en exercice

15

Présents: 10 Absents: 5

Conselllers qui ont pris part à la délibération

10

Extrait du registre des délibérations Du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2020

Sous la Présidence de Monsieur Antoine RUDLOFF, Maire

# Point 2: Compte Administratif 2019.

#### FONCTIONNEMENT:

Dépenses

361 145,93 €

Recettes

616 051,23 €

Excédent de fonctionnement :

254 905,3 €

#### **INVESTISSEMENT:**

Dépenses

242 205,97 €

Recettes

286 975,81 €

Excédent d'investissement :

44 769,84 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ET

En l'absence de Monsieur le maire,

Approuve le compte administratif 2019 à l'unanimité.

Hipsheim, le 27 février 2020

Pour Extrait conforme

Le Maire,

**Antoine RUDLOF** 

use de reception en prefecture 216702001-70200227-2020-02 6-DE

de réception préfecture



Conseillers en exercice

15

Présents: 12

Absents: 3

Conseillers qui ont pris part à la délibération

12

### Extrait du registre des délibérations Du Conseil Municipal

## Séance du 17 février 2020

Sous la Présidence de Monsieur Antoine RUDLOFF, Maire

# Point 5 : Création de la distinction de Citoyen d'honneur de la Commune de HIPSHEIM.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que pour honorer des personnalités du village, il propose la création de la distinction de citoyen d'honneur de la Commune de Hipsheim. Cette distinction sera remise à titre exceptionnelle et après avis du Conseil Municipal à une personnalité que la Commune de Hipsheim souhaite honorer pour son action.

Le Conseil Municipal pourra déchoir par délibération de cette distinction honorifique toute personne qui aurait, par ses actes, manqué au devoir de probité qu'exige la qualité de citoyen d'honneur.

Monsieur le Maire propose de nommer comme citoyen d'honneur de la Commune de Hipsheim, Monsieur Constant KLEIN, Maire Honoraire, pour le travail de recherche et de sauvegarde du patrimoine du village réalisé dans le cadre de son livre « Hipsheim et ses Hoffname ».

#### Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

#### Décide ;

De nommer Monsieur Constant KLEIN, citoyen d'honneur de HIPSHEIM.

Adopté à l'unanimité.

Hipsheim, le 17 février 2020 Pour Extrait conforme Le Maire.

Antoine RUDLOFF

Accusé de réception en préfecture 067-216702001-20200217-2020-02-17-05-DE